



## **JUMELAGES RALLYES NATIONAUX ADHESION CONCURRENTS ET REGLEMENTATION DE MISE EN APPLICATION**

Les associations :

ASA LURONNE, Haute Saone, à l'occasion du Rallye National de La Luronne (1 & 2 juin 2012)

ASA MIRECOURT, Vosges, à l'occasion du Rallye National de la Plaine (28 & 29 juillet 2012)

ASAC VOSGIEN, Vosges à l'occasion du Rallye National Vosgien (21 & 22 septembre 2012)

ASA DE LANGRES, Haute Marne à l'occasion du Rallye National de Bourbonne les Bains (3 au 5 novembre 2012, rallye doublure de la finale des rallyes VHC)

ont établis ensemble la présente réglementation intitulée « jumelage » destinée à remercier les concurrents qui s'inscriront aux épreuves nationales ci dessus désignées sous la forme d'une remise sur engagement.

Ce jumelage se fera sous la forme d'une remise de tarif :

Pour la participation à 3 des 4 rallyes : remise de 40€ par rallye, soit 120€.

Pour la participation aux 4 rallyes : remise de 50€ par rallye, soit 200€.

Les concurrents paieront les droits normaux pour les 3 premiers rallyes.

La remise sera automatiquement déduite des droits d'engagement au Rallye National de Bourbonne les Bains par les concurrents qui se seront inscrits à ce jumelage et qui auront participé en qualité de concurrents aux 4 épreuves (200€) ou seulement à 3 épreuves (120€)

Les asa participantes s'engagent à envoyer aux concurrents qui ne participeraient pas au Rallye National de Bourbonne les Bains et qui se seraient inscrits à seulement 3 des 4 rallyes un chèque de remboursement de 120€ dans le courant du mois de novembre 2012 (après le Rallye National de Bourbonne mais avant le 25 novembre), les chèques seront centralisés et envoyés dans une seule enveloppe.

Le financement de ce jumelage sera assuré par chacune des ASA organisatrices et participantes à hauteur égale. Si les concurrents participent au Rallye national de Bourbonne, elles reverseront chacune à l'asa Langres le montant de 40€ ou 50€ par concurrent concerné.

En cas d'annulation d'un rallye, seule la remise de 120€ sera éligible.

Il n'est demandé aucun droit d'inscription aux concurrents pour ce jumelage, par contre il est demandé aux concurrents qui souhaiteraient y participer de se déclarer avec leur inscription aux rallyes à l'aide du coupon ci-dessous (cette déclaration ne vaut pas engagement aux épreuves, les demandes d'engagement seront à envoyer à chaque organisateur à l'aide des bulletins d'engagement de chaque épreuve)

Nom :

Prénom :

Licence N°

ASA : (en clair)

Type licence :

déclare s'inscrire au jumelage rallyes nationaux « Luronne / Plaine / Vosgien / Bourbonne », épreuves auxquelles je participerai en qualité de concurrent.

Fait à

Le

Signature :

PS : à titre indicatif, nombre d'épreuves envisagées : 3

4 (rayer la mention inutile)